

Test d'aptitude pour une classe d'initiation aux activités nautiques

"il s'agit d'apprécier la capacité de l'élève à se déplacer dans l'eau, sans présenter de signes de panique, sur un parcours de 20 mètres, habillé de vêtements propres et muni d'une brassière de sécurité, avec passage sous une ligne d'eau posée en surface.
Départ en profondeur égale à 1,80 m, par une chute arrière volontaire, à partir d'un tapis . "
Extrait de la circulaire MEN du 31105/2000

ECOLE de

NOM Prénom	renv	dist	imm	a réussi le test Niveau atteint (observations)

Je soussigné(e) qualité.....
certifie que les enfants ci-dessus nommés ont réussi le test les autorisant à pratiquer les activités nautiques.

Fait leà Piscine de
signature.